

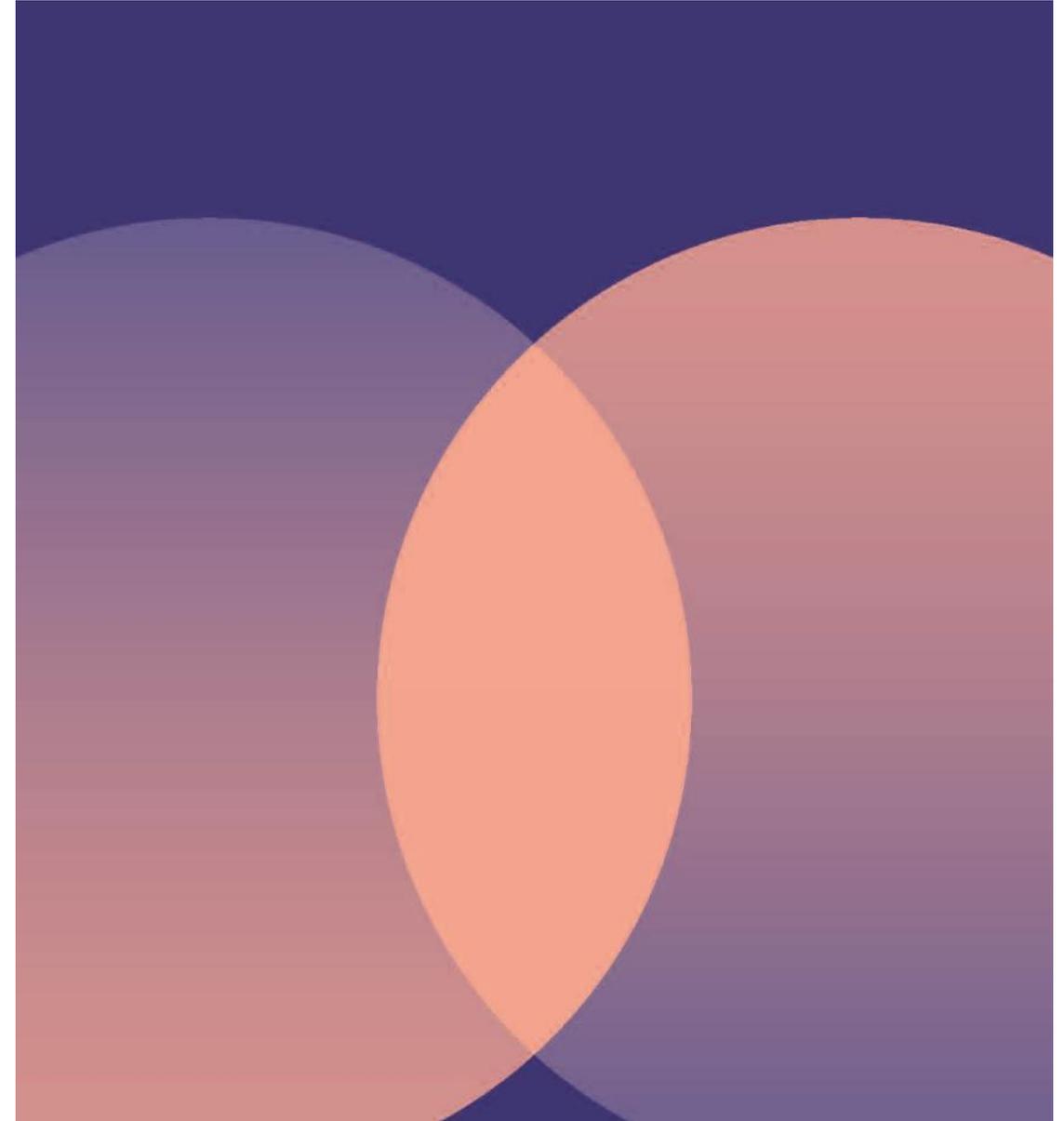
MAI 2025

UNE NOUVELLE AUTORITÉ

POUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

**L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE RADIOPROTECTION
EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE
INDÉPENDANTE
CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.**

**Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.**





NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

SOMMAIRE

01

LES MISSIONS DE L'ASNR

P.05

03

CHIFFRES CLÉS

P.22

02

**L'ORGANISATION ET
LA GOUVERNANCE DE L'ASNR**

P.14

01

LES MISSIONS DE L'ASNR



LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

3. L'EXPERTISE

4. LA RECHERCHE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION

LE CONTRÔLE



L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

Son objectif vise, en premier lieu, à s'assurer que tout responsable d'activité nucléaire assume ses obligations en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

L'action de contrôle se concrétise par des décisions, des prescriptions, des inspections de terrain et, le cas échéant, des sanctions.

Outre les centrales nucléaires, l'ASNR contrôle un ensemble d'activités et d'installations très varié :

- les combustibles nucléaires ;
- les déchets radioactifs ;
- le transport et les colis de substances radioactives ;
- les installations médicales ;
- les laboratoires de recherche ;
- les activités industrielles ;
- la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.

LA RÉGLEMENTATION



L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

Elle s'assure que la réglementation est claire, accessible et proportionnée aux enjeux.

L'ASNR instruit et délivre :

- ▶ les autorisations individuelles des installations nucléaires ;
- ▶ les autorisations individuelles prévues par le code de la santé publique pour le nucléaire de proximité ;
- ▶ les autorisations ou agréments relatifs au transport de substances radioactives.

L'EXPERTISE



L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.

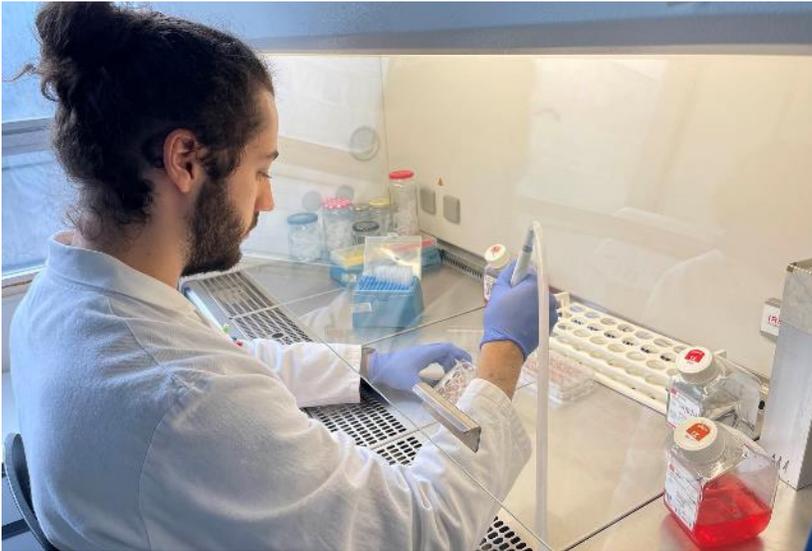
L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles à chaque étape de leur cycle de vie, de leur conception à leur démantèlement.

Elle évalue les risques liés à l'usage des rayonnements ionisants pour la santé humaine et l'environnement.

L'ASNR participe à la veille permanente en matière de radioprotection :

- ▶ surveillance radiologique de l'environnement ;
- ▶ gestion et exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ;
- ▶ analyse des données dosimétriques des patients.

LA RECHERCHE

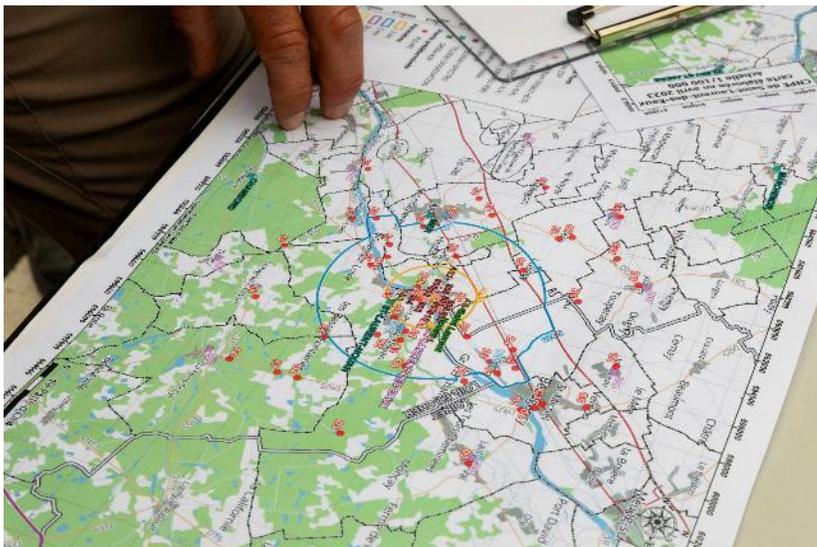


L'ASNR définit des programmes de recherche pluridisciplinaires, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

La recherche menée par l'ASNR se décline selon deux axes :

- ▶ maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise dans les différents domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ;
- ▶ faire progresser les connaissances fondamentales, notamment pour comprendre les effets des rayonnements ionisants sur la santé et l'environnement.

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE



En situation d'urgence radiologique, l'ASNR évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

- ▶ L'ASNR est chargée de conseiller les autorités sur les actions de protection de la population.
- ▶ Elle s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant pour gérer l'événement et rétablir la sécurité des installations.
- ▶ Elle informe les institutions et les médias et assure la notification internationale.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE



L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.

Elle rend compte de son activité au Parlement.

L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

Elle soutient l'action des commissions locales d'information placées auprès des installations nucléaires.

Les hommes et les femmes de l'ASNR partagent leurs connaissances avec la société et encouragent le dialogue avec les parties prenantes.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA RADIOPROTECTION



L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.

Elle concourt ainsi au maintien d'un haut niveau de compétences en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection et contribue à une meilleure prévention et protection contre les dangers des rayonnements ionisants.

L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.

Objectif : partager les connaissances nécessaires pour adopter des comportements appropriés face aux différentes situations d'exposition aux rayonnements ionisants, qu'elles soient quotidiennes, professionnelles, médicales ou accidentelles.

02

L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DE L'ASNR

LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est implantée sur l'ensemble du territoire français, lui permettant d'exercer ses missions sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer.

- ▶ Son siège est localisé à **Montrouge**.
- ▶ Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses** et **Cadarache**.
- ▶ **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- ▶ Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles** et **Tahiti**.
- ▶ Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires.



LE COLLÈGE



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

En tant qu’Autorité administrative indépendante, l’ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- ▶ Garantir l’indépendance de l’ASNR ;
- ▶ Définir la politique générale de l’Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- ▶ Approuver les orientations stratégiques de l’ASNR ;
- ▶ Prendre les décisions majeures.

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l’Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- ▶ Fonction à plein temps
- ▶ Mandat de 6 ans non renouvelable

LES COMITÉS ET COMMISSIONS

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Il est consulté sur la stratégie scientifique de l'ASNR ainsi que sur toute autre question relative à la recherche en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

- ▶ Il évalue la pertinence des programmes de recherche que définit l'Autorité,
- ▶ en effectue un suivi,
- ▶ évalue leurs résultats.

Il peut formuler toute recommandation sur l'orientation des activités de recherche de l'ASNR.

LA COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

- ▶ Rend un avis sur les questions d'ordre général relatives à l'application des règles de déontologie dans les services de l'ASNR ;
- ▶ Répond aux questions relatives à des situations individuelles ;
- ▶ Mène toute réflexion sur les questions déontologiques intéressant :
 - les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ASNR,
 - les activités, notamment d'expertise, de recherche ainsi que celles pouvant donner lieu à des rémunérations pour services rendus.

LA COMMISSION DES SANCTIONS

Sa mise en place complète l'arsenal des mesures de coercition à la disposition de l'ASNR. Son indépendance est garantie par la loi.

Sur saisine du collège de l'ASNR, la commission peut prononcer des amendes administratives à l'encontre :

- ▶ des exploitants d'installations nucléaires de base (INB) ;
- ▶ des responsables de transport de substances radioactives ;
- ▶ d'exploitants d'équipements sous pression nucléaires (ESPN) ;
- ▶ des responsables d'activités nucléaires réglementées par le code de la santé publique.

LES GROUPES PERMANENTS D'EXPERTS

Les groupes permanents d'experts sont consultés par le directeur général de l'ASNR sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations et activités relevant de leur domaine de compétence.

Ils disposent de rapports présentant les résultats des analyses effectuées par l'expertise de l'ASNR et émettent un avis assorti éventuellement de recommandations.

Les membres sont nommés en raison de leurs compétences et sont issus :

- de la société civile ;
- des laboratoires de recherche universitaires ;
- des bureaux de contrôle ;
- des institutions (ANCCLI, OPECST) ;
- des organismes d'expertise extérieurs ainsi que des directions d'expertise de l'ASNR ;
- des exploitants concernés par les sujets traités ;
- des Autorités de sûreté étrangères.

Liste des groupes permanents d'experts

Groupe permanent pour les réacteurs nucléaires (GPR)

Groupe permanent pour les laboratoires et les usines (GPU)

Groupe permanent pour les déchets (GPD)

Groupe permanent pour les transports (GPT)

Groupe permanent pour les équipements sous-pression nucléaires (GPESPN)

Groupe permanent pour le démantèlement (GPDEM)

Groupe transverse d'experts sur les réacteurs innovants (GT-RI)

Groupe permanent d'experts en radioprotection (GPRP)

LA GOUVERNANCE (AU 15 AVRIL 2025)

COLLÈGE

Président
Pierre-Marie ABADIE

Commissaires
Olivier DUBOIS
Stéphanie GUÉNOT
BRESSON
Jean-Luc LACHAUME
Géraldine PINA

COMMISSION
DES
SANCTIONS

CONSEIL
SCIENTIFIQUE

COMMISSION
D'ÉTHIQUE
ET DE
DÉONTOLOGIE

Cheffe de cabinet
Sylvie RODDE

COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Olivier GUPTA

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

Contrôle NPX/LUDD/recherche
Pierre BOIS

Contrôle réacteurs
Julien COLLET

Affaires générales
Daniel DELALANDE

Expertise/recherche en
radioprotection/environnement
Jean-Christophe GARIEL

Expertise/recherche
en sûreté nucléaire
Karine HERVIOU

Délégué aux affaires financières,
immobilières et numériques
Jean-Patrick GOUDALLE

Inspecteur en chef
Christophe QUINTIN

Directeur délégué à l'urgence
Philippe DUBIAU

Directeur scientifique
Vincent LAGNEAU

Directeur de cabinet
Jean-Karim INTISSAR

Conseillère technique
Sylvie CADET-MERCIER

Conseiller partenariats
et coordination interne
Patrice DESCHAMPS

Conseiller à la transformation
Michel ENAULT

CONSEILLERS AUPRÈS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conseiller international
Luc CHANIAL

Conseiller
Sylvain LAVARENNE

LES SERVICES CENTRAUX (AU 15 AVRIL 2025)

DIRECTIONS MÉTIERS

Direction des centrales nucléaires
Rémy CATTEAU

Direction du transport et des sources
Fabien FERON

Direction de l'expertise en sûreté
Igor LE BARS

Direction des réacteurs innovants
Philippe DUPUY

Direction des rayonnements ionisants et de la santé
Carole ROUSSE

Direction de la recherche et de l'expertise en environnement
Marc GLEIZES

Direction des équipements sous pression
Flavien SIMON

Direction de l'environnement et des situations d'urgence
Christophe QUINTIN (*intérim*)

Direction de la recherche et de l'expertise en santé
Jean-Michel BONNET

Direction des déchets, des installations de recherche et du cycle
Cédric MESSIER

Direction de la recherche en sûreté
Patrice GIORDANO

FONCTIONS TRANSVERSES

Direction internationale
Cyril PINEL

Direction du fonctionnement et de la performance
Adeline CLOS

Direction du pilotage scientifique
Jean-Michel BONNET (*intérim*)

Mission de soutien au contrôle
Julien HUSSE

Direction des relations, de la participation et de la communication
Marie RIET-HUCHELOUP

Mission d'appui à la transformation
Michel ENAULT

FONCTIONS SUPPORTS

Direction des ressources humaines
Emmanuelle BELLANGE

Direction des affaires financières
Sandrine KIRCHENBAUM

Direction des affaires juridiques
Andy CONTESSO

Université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
Jean-Paul DAUBARD

Direction des sites, de la sécurité et du patrimoine
Jean BATTISTON
Cadarache
Laurent AUDOUIN (*intérim*)
Fontenay-aux-Roses
Michelle AGARANDE
Le Vésinet
François VALLETTE

Direction du numérique et de ses usages
Simon TOURARD

LES DIVISIONS TERRITORIALES (AU 15 AVRIL 2025)

- | | | |
|--|--|---|
| 1 BORDEAUX (1)
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT | 5 LILLE
Hauts-de-France
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY | 9 ORLÉANS (2)
Centre-Val de Loire
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE |
| 2 CAEN (2)
Normandie
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE | 6 LYON
Auvergne-Rhône-Alpes
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Jean-Philippe DENEUVY
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT | 10 PARIS (4)
Île-de-France, DROM-COM
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEF DE DIVISION
Louis-Vincent BOUTHIER |
| 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART | 7 MARSEILLE (1)
Corse, Occitanie,
Provence-Alpes-Côte d'Azur
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Mathieu RASSON | 11 STRASBOURG (3)
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER |
| 4 DIJON
Bourgogne-Franche-Comté
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION | 8 NANTES
Bretagne, Pays de la Loire
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Émilie JAMBU | |



(1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.

(2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

(3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.

(4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

03

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

380 M€

Budget 2025
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 085

Personnels au 1^{er} janvier 2025
de statuts public et privé

325

Inspecteurs

100

Doctorants
et post-doctorants

56

Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

CONTRÔLE

1 813

Inspections

2 132

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement délivrées

32 086

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur *asnr.fr*



INTERNATIONAL

90

Accords de coopération ou
projets bilatéraux

48

Countries concerned
by these agreements

60

Accords de coopération
ou projets multilatéraux



EXPERTISE

399

Livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont
179 avis d'expertise

22

Réunions plénières de:
groupes permanents
d'experts



LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2025

37

Brevets français
en vigueur
(dont **9** en copropriété)

52

Brevets en vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

223

Publications
répertoriées au JCR
(*Journal Citation Reports*)

25

Thèses
soutenues





ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection

asnr.fr/nous-contacter

asnr.fr

